

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE
L'ESAM N° 02/23-24 du 30/05/2024**

En l'an deux mille vingt-quatre, le trente Mai à 10 heures, s'est tenue à l'École Supérieure d'Agronomie de Mostaganem une réunion du Conseil Scientifique de l'École (CSE), présidée par Monsieur Ammar TIAIBA, président du Conseil Scientifique et Directeur de l'établissement.

Etaient présents :

M. TIAIBA Ammar	Président
M. LITIM Miloud	Directeur adjoint chargé de la PG et de la recherche
M. ZAIDI Hachemi	Directeur adjoint chargé des relations extérieures
M. BELABBES Mohamed	Chef du département cycle1
M. BOURMITA Younes	Chef du département cycle2
M. BOUKHARI Rachid	Membre représentant des enseignants
M. DJELMOUDI Younes	Membre représentant des enseignants
M. BELHOUARI Benkhadda	Directeur de laboratoire de recherche
M. BESSAHA Hassiba	Présidente du CSD premier cycle
M. BELKACEMI Louiza	Présidente du CSD premier cycle 2
M. CHERIGUENE Abderahim	Membre, Université de Mostaganem
M. MEBARKI Nadhir	Invité, (département Cycle 1)
M. GORINE Mohamed	Invité, (département Cycle 2)



Etaient absents :

Mme BENDAHDANE Leila	Directrice Adjointe chargée de la pédagogie
M. MANA Mohamed	Membre, université de Mostaganem
Mme BETTAHAR SAHRAOUI Rahma	Membre représentante des enseignants

Ordre du jour :

1. Mise à jour de la composante humaine du laboratoire de recherche.
2. Validation de la proposition de jury de thèse de doctorat
3. Stage à l'étranger
4. Doctorat 2024/2025
5. Charte informatique de l'ESA de Mostaganem
6. Divers

Le Président a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil scientifique de l'école et a présenté les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Mise à jour de la composante humaine du laboratoire de recherche.

Le directeur du laboratoire de recherche, Dr. BELHAOUARI Benkhedda a demandé aux membres du conseil une mise à jour de la composante humaine du laboratoire opérée par le conseil du laboratoire BAAPE, après discussion, les membres ont approuvé unanimement les changements ci-après :

- Dr. Aicha CHADLI, en qualité de Chef d'équipe N° 02 (Microbiologie et Sécurité Alimentaire) en remplacement du Pr. Kaddour BOUDEROUA.
- Annulation du rattachement de Dr. Abbes LABDELLI au laboratoire suite à sa démission, validée préalablement par le conseil du laboratoire.

2. Validation de la proposition de jury de thèse de doctorat

En se référant aux dispositions de l'arrêté n° 991 du 01/08/2022 relatif à la formation doctorale, les membres du CSE ont examiné le dossier du doctorant Ahmed Readh CHAIB EDDOUR. Après discussion, l'ensemble des membres ont approuvé à l'unanimité la composition du jury proposée.

Tableau 01 : La composante de jury validée est la suivante

Nom	Grade	Qualité	Affiliation
Louiza BELKACEMI	Professeur	Président	ESA Mostaganem
Miloud LITIM	Maître de conférences A	Directeur de thèse	ESA Mostaganem
Kaddour BOUDEROUA	Professeur	Co-Directeur de thèse	Univ Mostaganem
Ahmed Mohammed Ali BEKADA	Professeur	Examineur	Univ Tissemsilet
Djamel AIT SAADA	Maître de conférences A	Examineur	Univ Mostaganem
Nabila BERRIGHI	Maître de conférences A	Examineur	ESA Mostaganem
Le Doctorant : Ahmed Readh CHAIB EDDOUR			
Intitulé de la thèse : Valorisation des coproduits de l'industrie du jus d'orange dans l'alimentation des poulets de chair			

Publication scientifique indexée catégorie B :

Readh Ahmed EDDOUR CHAIB, Miloud LITIM, Abdelkarim LARBAOUI, Kaddour BOUDEROUA, Chaima BELHOCINE (2023). Effect of Graded Levels of Dried Orange (*Citrus sinensis*) Byproducts on Production Efficiency, Blood Parameters and Antioxidant Status of Broiler Chickens. Asian Journal of Dairy and Food Research. 42(3): 314-319. doi: 10.18805/ajdfr.DRF-307.

Url : <https://www.arccjournals.com/journal/asian-journal-of-dairy-and-food-research/DRF-307>



3. Mobilité de courte durée à l'étranger

Le président du CSE a donné un aperçu sur la procédure suivie dans le traitement de ce dossier en mettant l'accent sur l'arrêté ministériel N° 255 du 25/04/2024 relatif aux modalités d'évaluation et de classement des demandes de mobilité de courte durée à l'étranger. La parole est ensuite donnée au directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures qui a exposé à son tour les résultats du traitement des dossiers par la commission en charge.

Nombre de dossiers traités :

- Mobilité de perfectionnement (Doctorants) = 02 dossiers ;
- Manifestation scientifique à l'étranger = 02 dossiers ;
- Séjour scientifique de haut niveau à l'étranger (Pr., MCA et MCB) = 13 dossiers.

Le CSE a validé les résultats (classement par ordre de mérite) issus des travaux de la commission d'évaluation des demandes, cf. tableaux 02, 03, 04.

Tableau 02 : Mobilité de perfectionnement

N°	Nom prénom	Destination	Observation
01	BELHOCINE Chaima	Turquie	/
02	SELMA Boumedien	France	Dossier non recevable à défaut d'attestations d'inscription en Doctorat

Tableau 03 : Participation à des manifestations scientifiques internationales

N°	Nom prénom	Destination	Observation
01	BOUZID Khadidja	Tunisie	/
02	BERBER Amel	Tunisie	/

Tableau 04 : Séjour scientifique de courte durée de haut niveau

N°	Nom prénom	Destination	Observation
01	BELHAOUARI Benkhada	Egypte	/
02	BERRIGHI Nabila	Turquie	/
03	BELKACEMI Louiza	Turquie	/
04	LABDAOUI Zine Eldine	Espagne	/
05	BOURMITA Younes	France	/
06	NAGGAR Oum Eldijilali	Espagne	/
07	BECHELAGHEM Nadia	Italie	/
08	DJLMOUDI Younes	Espagne	/
09	CHERAIT Asma	France	/
10	GHALEM Amina	Espagne	/
11	ELAFFIFI Mohamed	France	/
12	MEBARKI Mohammed Nadhir	Suède	Dossier non recevable à défaut des décisions de titularisation dans le poste et de nomination dans le grade Maître de Conférences B
13	LAMINE Smail	Espagne	Dossier non recevable à défaut des décisions de titularisation dans le poste et de nomination dans le grade Maître de Conférences B



Les résultats de l'ensemble des catégories de mobilité à l'étranger ont été communiqués par voie d'affichage à l'ensembles de la communauté de l'école, un délai de recours a été ouvert. Au terme de ce délai, la commission de traitement des dossiers n'a reçu aucun recours. A cet effet les résultats communiqués avant recours ont été retenus par ladite commission.

Concernant les séjours scientifiques du haut niveau à l'étranger et suivant les moyens financiers, des durées allant de 10 à 15 jours seront accordées, pour les manifestations scientifiques, en plus de la durée de la manifestation, un jour avant et un deuxième après seront considérées. S'agissant des stages de perfectionnement, la durée demandée par le doctorant sera accordant toute en restant dans les limites fixées par la réglementation. Pour ce qui de la billetterie, un plafond sera fixé par le conseil de direction de l'école en tenant compte des moyens financier alloués à la mobilité à l'étranger.

Clôturant ce point, le président du CSE à annoncer aux membres en sa qualité de directeur de l'établissement, que si les moyens financiers le permettaient, une deuxième session de demande de mobilité à l'étranger sera ouverte.

4. Doctorat 2024/2025

Le président du CSE a brièvement exposé aux membres les orientations récentes de la tutelle concernant la formation doctorale qui pour l'année universitaire

2024-2025 sera organisée sous forme d'écoles doctorales regroupant plusieurs établissements pour la même filière. Ensuite, la parole a été donnée au directeur adjoint chargé de la formation doctorale pour fournir davantage d'explications sur les critères de sélection de la spécialité sujet du projet de doctorat de l'ESA de Mostaganem.

Un débat s'est ensuite ouvert en vue de choisir la thématique de la formation doctorale. Au terme des discussions, il a été convenu majoritairement d'orienter le projet de doctorat vers la phytotechnie et les sciences et techniques végétales. Le responsable du CFD de l'offre de doctorat, présent à cette réunion, a pris note des recommandations du conseil scientifique en vue de former l'équipe d'encadrement, afin de communiquer ses résultats à la coordination de l'école doctorale (point focal).

5. Charte informatique de l'ESA de Mostaganem

Le bureau de stratégie de numérisation (BSN) de l'école supérieure d'agronomie via son président a remis au CSE une charte informatique régissant l'utilisation des moyens et des réseaux informatiques de l'école. Après présentation du contenu de la charte et débat, les membres du CSE ont suggéré quelques amendements et enrichissement avant validation.

6. Divers :

Courant la réunion, différents points inscrits dans la rubrique « Divers » ont été débattus.

Pédagogie : le président et les membres du conseil ont discuté et suggéré la révision des programmes d'enseignement de l'ensemble des spécialités dispensées à l'école. En vue de piloter et de coordonner cette opération, le président du conseil en sa qualité de directeur de l'établissement a proposé de nommer M. Rachid Khatem dans le poste de responsable du domaine de formation à l'ESA de Mostaganem. Cette proposition a été unanimement approuvée.

D'autre part, le conseil a donné consignes aux responsables pédagogiques de la nécessité de respecter les calendriers pédagogiques particulièrement celles concernant la formation complémentaire de Master. A cet effet, les membres ont incité à encourager les enseignements à distance et/ou mixes et d'utiliser rationnellement le temps afin d'assurer les cours de Master sans entraver ceux dispensés dans le parcours d'ingénieur.

Taux de similarité des thèses de doctorat : concernant ce point, les avis exprimés par l'ensemble des membres étaient divergents et partagés entre des taux de similarité acceptés oscillant entre 25 et 30%. Après débat, il a été convenu de se donner plus de temps pour se fixer la prochaine réunion sur un taux consensuel.

Dans le même sens, les membres du CSE ont également suggéré de mettre en place une évaluation des taux de similarité tolérés dans l'expertise des photocopies de cours, de TD et de TP remis aux CSD de l'école.

Frais d'inscription aux manifestations scientifiques à l'étranger : Après avoir constaté le maigre nombre de demandes concernant les manifestations scientifiques à l'étranger, le point des frais de participation à ces manifestations a été discuté et il a été décidé de la possibilité de paiement totale ou en partie des frais si les moyens financiers alloués à ce type de manifestations le permettent.

Création d'un nouveau laboratoire de recherche : Au terme de la réunion, un projet de création d'un laboratoire de recherche à l'école a été présenté pour validation. Le projet, porté par Mme Belkacemi Luiza, a été débattu et le dossier est bien vérifié.

En plus de sa qualité de membre du CSE, le directeur adjoint chargé de la PG et de la recherche à énumérer aux porteurs du projet l'ensemble des pièces administratives et scientifiques à joindre au dossier et les exigences et recommandations en matière de composante humaine et de l'organisation des équipes de recherches. Après discussion, le projet est accepté à l'unanimité sous réserve de se conformer minutieusement aux exigences et recommandations.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée le même jour, du même mois de la même année à 14h30.

Le président du CSE
Ammar TIAIBA

